

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D941
au territoire de la commune de DOUVRIN
TRAVAUX

Renouvellement de la couche de roulement des giratoires et des bretelles de la RD941
Section hors agglomération
du 24 juillet 2023 au 29 juillet 2023 de 19H00 à 06H00.

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 13/07/2023, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT de l'Artois, fait connaître le déroulement des travaux de Renouvellement de la couche de roulement des giratoires et des bretelles de la RD941 vont être réalisés par l'entreprise Eiffage Route Nord Est sur la route départementale D941 du PR 158+470 au PR 158+890, pendant la période du 24 juillet 2023 au 29 juillet 2023 de 19H00 à 06H00 (3 nuits nécessaires pour la réalisation de ces travaux).

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Renouvellement de la couche de roulement des giratoires et des bretelles de la RD941, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D941 du PR 158+470 au PR 158+890, hors agglomération, le 24 juillet 2023 au 29 juillet 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de BILLY-BERCLAU et DOUVRIN, et de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunale de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF).

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D941 du PR 158+470 au PR 158+890, hors agglomération, sur le territoire de la commune de DOUVRIN, du 24 juillet 2023 au 29 juillet 2023 de 19H00 à 06H00, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : "**Boulevard Sud (Siziaf), Boulevard Est (Siziaf), Boulevard Nord (Siziaf), Boulevard Ouest (Siziaf), Avenue de Londres (Siziaf)**" sur les communes de "**DOUVRIN et BILLY-BERCLAU**"

La bretelle n°4 de la RN47 devra être fermée pendant les travaux (DIR Nord).

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

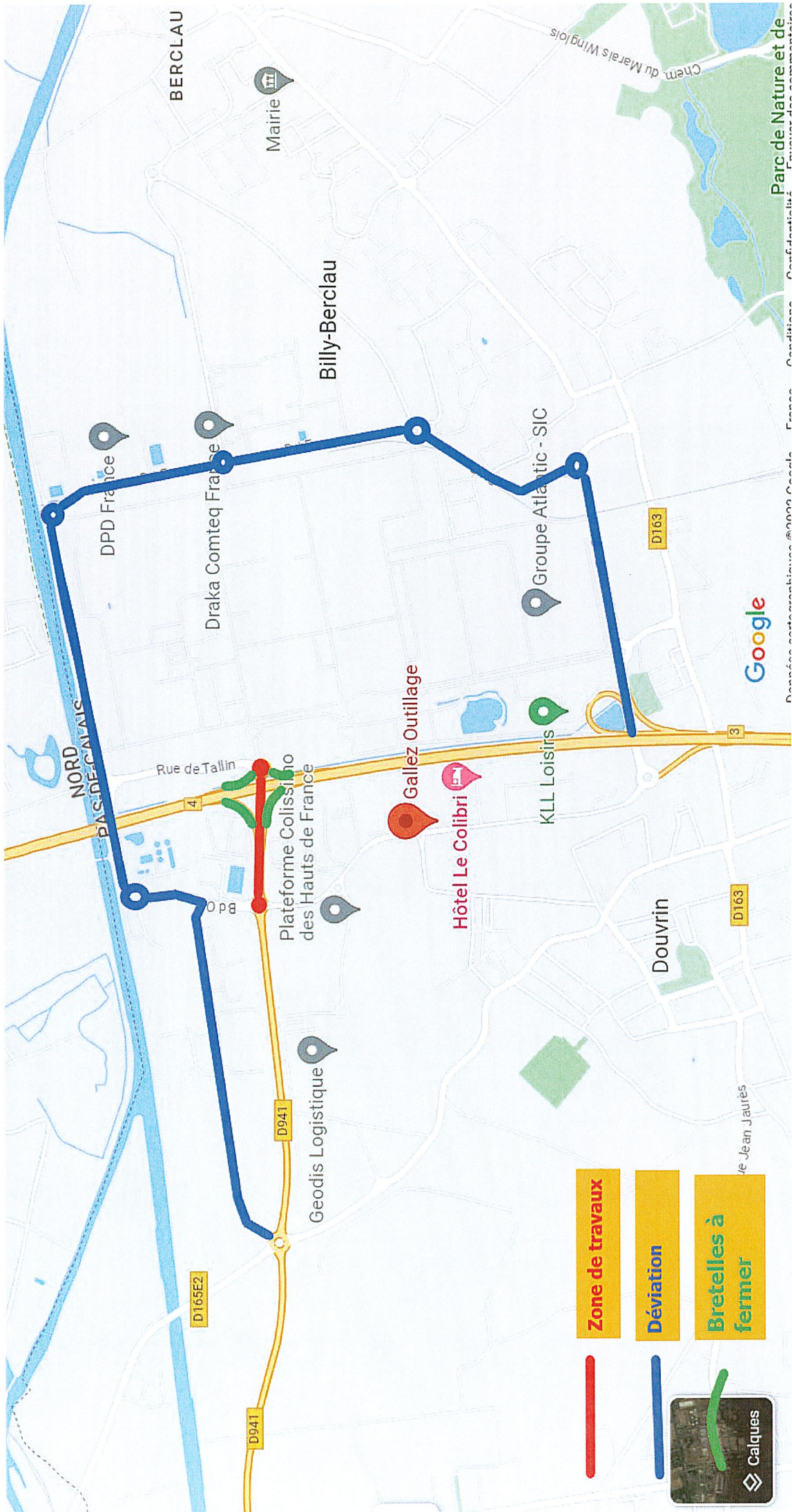
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 21 juillet 2023

Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR



Zone de travaux

Déviation

Bretelles à fermer

Calques

Google

Données cartographiques ©2009 Google, France, Conditions, Confidentialité, Politique des cookies